



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 022-212203392-20250402-018\_2025D-DE

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 02 avril 2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE DEUX AVRIL, A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME EVELYNE THOREUX, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 21 MARS 2025

### PRESENTS :

Mme THOREUX Evelyne, Mme PASDELOU Martine, Mme BOISSIERE Martine, M. DARTEVELLE François, Mme EYCHENNE Rosemary, M. GUILLAUME Patrick, Mme D'ENQUIN Emmanuelle, M. COLLIN Matthieu, M. HENRY Gérard, M. CARNET Éric, Mme PLUNET Valérie, Mme GOFFIN Véronique.

### EXCUSES :

M. NOËL Olivier ayant donné procuration à Mme THOREUX Evelyne,  
M. POTIN Stéphane ayant donné procuration à M. CARNET Éric.

### ABSENTS :

M. CHAUVIN Nicolas,  
Mme SAVALLE Julie,  
M. COURSIER Bruno,  
Mme LARDOUX Marina,  
M. LOWINSKY Laurent.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PASDELOU Martine.

### DELIBERATION N° 018-2025

7.2

#### FINANCES – TARIFS

#### Location de salles – tarifs remplacement de matériel

Rapporteur : Monsieur François DARTEVELLE

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission municipale en charge des finances (réunion du 20 mars 2025),

A l'unanimité,

1. VOTE les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 :



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b><u>FREMUR</u></b>	Forfait énergie - Octobre à Mars	30,00 €
	Forfait énergie - Avril à Septembre	15,00 €
	Location TADEN	80,00 €
	Location HORS TADEN	150,00 €
	1/2 journée (vin honneur ...) TADEN	50,00 €
	1/2 journée (vin honneur ...) HORS TADEN	70,00 €
	Forfait vaisselle tout public (forfait pour « lot couvert 50 personnes »)	50,00 €
	Forfait cuisine tout public	40,00 €
<b><u>Maison du Temps Libre (MTL)</u></b>	Cuisine TADEN	100,00 €
	Cuisine HORS TADEN	150,00 €
	Couvert (forfait pour « lot couvert 50 personnes »)	50,00 €
	Forfait énergie - Octobre à Mars	50,00 €
	Forfait énergie - Avril à Septembre	25,00 €
	Location TADEN	200,00 €
	Location MTL HORS TADEN	600,00 €
	Location Club Amitié pour Thé Dansant	90,00 €
<b><u>NEUVILLE</u></b>  (Réservée exclusivement aux habitants ou associations de la commune)	Electricité (01/10 au 31/03)	20,00 €
	Location 1/2 journée	60,00 €
	Location journée	60,00 €
	Location soirée (01/10 au 31/03 uniquement)	60,00 €
	Réunions familiales post obsèques	Gratuit
	Associations communales (interdit aux associations hors commune)	Gratuit
<b><u>COURTIL</u></b>	Location Salle + frais électricité (du 16 septembre au 30 mai)	50,00 €
<b><u>SALLE DU MANOIR</u></b>	Location salle	60,00 €
<b><u>MATERIEL</u></b>	Table 6 à 8 personnes	3,00 €
	Chaises	1,00 €
	Bancs	2,00 €
	Couvert (forfait pour « lot couvert 50 personnes »)	50,00 €
	Barnum	60,00 €
	Transport	12,00 €
	Gobelets réutilisables	1 € de caution / gobelet



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

	<b>Arrhes (Forfait)</b>	<b>Cautions (Forfait / non multiplié par le nombre de jours de location) 2 chèques demandés</b>	
		<b>Dégâts matériels</b>	<b>Frais de remise en état pour défaut de nettoyage par le locataire</b>
Salle FREMUR	40.00 €	400.00 €	100.00 €
Maison du Temps Libre (MTL)	80.00 €	800.00 €	100.00 €
Salle NEUVILLE	20.00 €	200.00 €	100.00 €
Salle du COURTIL	20.00 €	200.00 €	100.00 €
Salle du MANOIR	20.00 €	200.00 €	100.00 €

2. INSTAURE une surfacturation de 2 € par pièce manquante ou cassée à l'issue de la location

3

Certifié conforme au registre des délibérations,

A Taden, le 04 avril 2025,

Le Maire,

Evelyne THOREUX

